



Procédures et Nomenclature IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, et Activités), la modernisation et la simplification, ça continue

La récente procédure d'autorisation environnementale (2017) a été adaptée en 2018 et le sera encore avant fin 2019 ; un CERFA s'y adjoint depuis juin 2019. Des évolutions de la nomenclature IOTA sont en cours, ainsi que la dématérialisation de la procédure de déclaration. L'intervention vise à mettre à jour les connaissances des participants.

Les informations essentielles à connaître pour aborder la séance : connaissance des fondamentaux des procédures d'autorisation et de déclaration IOTA, et de sa nomenclature

À consulter en amont : Légifrance / Code de l'environnement (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20190328>) et autres textes législatifs & réglementaires (<https://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do>)
Aida / Classement thématique Eau & Milieux Aquatiques / Rubrique IOTA & Nomenclature eau (https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/17938/1)

Le pôle « Planification & Gestion de l'Eau » du service Eau & Nature de la DREAL assure le rôle d'animation régionale de la police de l'eau et de la nature. À ce titre, il est un lien privilégié entre les services instructeurs des procédures de cette police et le Ministère qui élabore textes et outils en la matière.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-EAU>

Lundi 25 à 11h30

Mini-conférence

Milieux et espèces
aquatiques

IOTA
Autorisation
Déclaration
Nomenclature

Intervenant(s) :
Ludovic DEMOL

DREAL Hauts-de-France, Service Eau et Nature

